

Rapport annuel relatif à l'article 29 de la Loi Energie Climat CEDRUS PARTNERS – Exercice 2022

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences de l'article 29 de la Loi Energie Climat, avec pour objectif de décrire la manière dont les risques associés au changement climatique et à la biodiversité sont intégrés dans les décisions d'investissement, ainsi que la prise en compte des critères ESG.

CEDRUS PARTNERS est une Entreprise d'investissement européenne, agréée par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour exercer les services d'investissement de conseil en investissement financier, de réception-transmission des ordres pour le compte de tiers et de placement non garanti.

Etant donné que le seuil de 500 millions d'euros d'encours ou de total bilan n'est pas franchi, ce rapport présentera la démarche générale adoptée par l'entité.

1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Il convient de noter que CEDRUS PARTNERS n'est pas formellement tenue par des obligations réglementaires pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de conseil en investissement financier. Néanmoins, nous accordons une attention particulière au critère social à travers certains des fonds que nous conseillons, qui ont une vocation sociale marquée :

- **SPPICAV Immobilier Impact Investing :**

Lancé en 2019 en partenariat avec « Swiss Life Asset Managers France », l'OPPCI Immobilier Impact Investing est le premier fonds immobilier à impact. Il a pour objectif de reloger des personnes en difficulté via deux partenaires acteurs majeurs de l'habitat social, le Samu Social de Paris et Habitat et Humanisme, tout en ayant un objectif de rendement pour les investisseurs. Sa stratégie s'articule en deux poches avec un portefeuille alliant rendement et solidarité : une poche sociale et une poche de rendement.

- **SC Pierre Impact**

Lancée en partenariat avec « BNP PARIBAS REIM » et « Solifap » (la société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre), la SC Pierre Impact adopte une stratégie d'impact social sur à minima 50 % de son allocation. La poche solidaire comprendra des investissements dans des entreprises solidaires engagées dans des actions en faveur du logement des plus vulnérables. La poche immobilière visera également un impact social pour notamment :

- Lutter contre le déficit de logements ;
- Développer le parc résidentiel libre et géré (senior, étudiant et santé), lutter contre le déficit de l'offre et accompagner des besoins sociétaux grandissants ;
- Soutenir l'enseignement au travers de l'investissement dans des établissements éducatifs (écoles, crèches, science) ;



- Mettre en place une politique de gestion à impact social (par exemple, renonciation aux congés pour vente, amélioration systématique du DPE des logements existants en résidentiel libre pour améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de vie des locataires).

La SC aura également une démarche environnementale. Celle-ci vise à améliorer la performance environnementale de ses actifs. Cette démarche sera suivie au travers d'indicateurs chiffrés mis en place par la société de gestion (BNPP REIM).

2) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Préalablement à la conclusion d'une lettre de mission, CEDRUS PARTNERS se renseigne auprès du client sur ses préférences d'investissement et notamment sur la prise en compte des critères ESG. Cette information est collectée à l'aide du questionnaire KYC et est formalisée dans les critères d'adéquation.

Les clients exprimant un besoin d'intégrer un ou plusieurs critères ESG se voient attribuer des chartes d'investissement personnalisées, qui font l'objet d'un suivi par les équipes de conseil et d'investissement, ainsi qu'un reporting dédié et régulier lors des comités de revue de portefeuilles.

3) Liste des produits financiers article 8 et article 9 SFDR, et la part globale, en pourcentage, des encours prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par l'entité

Nous présentons dans le tableau ci-après les OPC ayant une classification SFDR et qui ont fait l'objet de recommandations dans le cadre de notre activité de conseil en investissement financier :

| Fonds | Classification SFDR |
|--|---------------------|
| Antin Infrastructures V | Article 8 |
| BlackRock European Middle Market Private Debt Fund III | Article 8 |
| Blackstone Real Estate Partners X | Article 8 |
| Committed Advisors Secondary Fund V | Article 8 |
| MARK Paris Urban Regeneration Fund | Article 8 |
| Neuberger Berman Crossroad 24 | Article 8 |
| Permira VIII (P8) | Article 8 |
| Revaia Growth II | Article 8 |
| Unigestion Direct III - Program 2022 | Article 8 |
| Verdane Capital XI | Article 8 |
| Eiffel Nova Europe | Article 8 |
| Muzinich Enhanced Yield Short Term | Article 8 |
| ETF Robo Global | Article 8 |
| US Small Cap | Article 8 |

| | |
|---|-----------|
| Eleva Absolute Return | Article 8 |
| The Partners Fund RN | Article 8 |
| Astanor Ventures II | Article 9 |
| Five Arrows Sustainability Investments (FASI) I | Article 9 |

- 4) **Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances**

Non applicable à CEDRUS PARTNERS.

- 5) **Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.**

CEDRUS PARTNERS est certifiée BCorp depuis juillet 2020. Cette certification évalue notre engagement envers les critères ESG, ainsi que notre impact sur la communauté et l'environnement.

En tant qu'entité certifiée B Corp, nous rejoignons une communauté mondiale d'entreprises engagées dans un impact positif et durable.

